

**RÉPONSES DU ROEE**  
**À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1 DE GAZ METRO (B-0325)**  
**RELATIVEMENT AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES**  
**COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ METRO**

---

**1. Référence :** Pièce C-ROEE-0111

**Préambule :**

À la page 6 de son mémoire, le ROEE écrit :

*« D'emblée, certaines des propositions, à l'image de celles proposées par le distributeur dans les précédentes phases du dossier, semblent favoriser la clientèle des plus grands consommateurs (VGE), [...] »*

**Demandes :**

**1.1.** Quelles sont les propositions qui, de l'avis du ROEE, « semblent favoriser la clientèle des grands consommateurs (VGE) »?

**Réponse à la demande 1.1 :**

Il s'agit d'un énoncé introductif. En ce qui concerne la phase 3, sujet B, le mémoire du ROEE traite principalement de la proposition de Gaz Métro de la période de 40 ans à la Régie afin d'évaluer la rentabilité des extensions de réseau et du danger que cela comporte de favoriser, de manière non fondée, des extensions de réseau afin de desservir une clientèle industrielle. Par ailleurs, à l'image des préoccupations du ROEE présentées dans les phases 1, 2 et 3A, le ROEE veut assister la Régie afin que celle-ci s'assure que les diverses propositions de la demande de Gaz Métro soit équitables pour l'ensemble de la clientèle, c'est d'ailleurs pourquoi, tel que mentionné à la page 6 de notre mémoire, le ROEE requiert les services de l'expert, monsieur Paul Chernick.

- 1.2. En quoi ces propositions favorisent-elles la clientèle des grands consommateurs (VGE) »? Veuillez élaborer et fournir les analyses qui sous-tendent cette affirmation.

**Réponse à la demande 1.2 :**

Comme égayé dans la phase 1 du présent dossier par la pièce C-ROEE-0050, aux pages 8 et 12 (voir D-2016-1000, par 136 à 159), les extensions de réseau de Gaz Métro sont généralement motivées par la connexion de grands consommateurs de gaz, souvent des VGE. Par la suite de petits clients s'ajoutent et favorisent la rentabilité de l'extension de réseau. Or, rien n'assure que ceux-ci resteront sur le réseau pour une période aussi importante, considérant les volontés de transition énergétique du gouvernement du Québec et du Canada, notamment en raison des accords de Paris. Par exemple, si nous supposons que ces importants clients ferment sur une période moindre que 40 ans, par exemple sur 30 ans, la rentabilité des projets devrait être modifiée et les coûts devront être assumés par l'ensemble de la clientèle en place. Le nombre de petits clients étant majoritaire sur celui des VGE, la clientèle qui devra donc supporter la prépondérance des coûts de non-rentabilité d'une extension liée à la fermeture de gros centres sera donc la clientèle résidentielle.

Évidemment nous pouvons nuancer en spécifiant que certains clients non VGE pourraient être avantagés par le financement d'une extension de réseau. Par exemple, la clientèle résidentielle qui se serait ajoutée sur une extension que les clients VGE auraient fermé, bénéficierait du fait que celle-ci serait financée par l'ensemble de la clientèle de Gaz Métro.

2. Référence : Pièce C-ROEE-0111

**Préambule :**

À la page 6 de son mémoire, le ROEE écrit :

*« Puisque le ROEE souhaite, à l'instar de la Régie, que lors d'une éventuelle phase 4 du présent dossier, il puisse y avoir un débat éclairé sur les questions propres à l'établissement de la structure et de la grille tarifaire, il semble normal d'effectuer la vérification de la méthodologie de B & V. »*

À la page 7 de son mémoire, le ROEE écrit :

*« [...] le Regroupement considère que le mandat de M. Chernick a pour principal but d'aider à l'élaboration d'une méthodologie d'allocations des coûts rigoureuse et*

*adéquate, de sorte à permettre à l'ensemble des intervenants d'avoir un débat aux assises solides lors de la phase 4 du présent dossier. »*

**Demande :**

- 2.1.** Dans ces passages, le ROÉÉ établit des liens entre l'examen du sujet B de la phase 3 du présent dossier et l'examen qui sera fait dans le cadre de la phase 4 relativement à la structure tarifaire au service de distribution. Veuillez préciser en quoi, selon le ROÉÉ, ces deux phases sont liées

**Réponse à la demande 2.1 :**

**Le ROÉÉ fait référence ici au séquençement de traitements en phases établi par la Régie dans le dossier R-3867-2013. Du point de vue du ROÉÉ, ces différentes phases sont des étapes qui vont mener à la transformation des structures tarifaires de Gaz Métro dans une éventuelle phase 4. En ce sens, le ROÉÉ priorise une bonne compréhension de chacune des étapes afin de permettre une bonne structure tarifaire du service de distribution. De manière plus concrète, le ROÉÉ ne considère que la méthodologie d'évaluation de la rentabilité de projets d'extension de réseau affectera les coûts engagés et par la suite à allouer et à récupérer à travers la structure de tarifs établie par la Régie la phase 4.**

- 3. Référence :** Pièce C-ROÉÉ-0111

**Préambule :**

À la page 7 de son mémoire, le ROÉÉ écrit :

*« Une trop grande expansion du réseau basée sur de mauvaises informations pourrait favoriser l'étalement urbain et nuire à une transition énergétique basée sur l'énergie renouvelable. Dans le même ordre d'idées, si de mauvaises informations menaient à rendre une extension de réseau trop coûteuse, cela rendrait difficile la sortie du mazout dans certains secteurs d'activités. »*

**Demandes :**

- 3.1.** Veuillez préciser comment les projets d'extension de réseaux gaziers favorisent « l'étalement urbain ». Le cas échéant, veuillez fournir des exemples concrets et préciser les études prises en considération par le ROÉÉ à l'appui de cette affirmation.

### Réponse à la demande 3.1 :

Dans ce passage, le ROÉÉ énonce ses préoccupations autour des extensions de réseau. Selon le ROÉÉ, l'augmentation de l'étalement urbain passe notamment par la mise en place de grands centres commerciaux ou de grands projets qui peuvent être fournis au gaz. Par la suite, des projets d'aménagement se pratiquent autour de ces grands centres. Ainsi, le gaz naturel, comme la voirie, permet l'accès à des routes dans des terres auparavant inoccupées et participe à l'étalement urbain. Par ailleurs, si la méthodologie de détermination de la rentabilité permet des extensions de réseau qui ne sont pas réellement rentables, le développement des quartiers résidentiels à la marge de la ville bénéficiera d'un service gazier sans en assumer le véritable coût.

3.2. Veuillez expliquer comment l'étalement urbain « nuit à une transition énergétique basée sur l'énergie renouvelable ». Le cas échéant, veuillez fournir des exemples concrets et préciser les études prises en considération par le ROÉÉ à l'appui de cette affirmation.

### Réponse à la demande 3.2 :

Les personnes habitant hors des grands centres font plus de kilométrage en voiture que les habitants des grands centres urbains et cela a un effet important sur les émissions de GES.. Le secteur des transports au Québec est le principal émetteur de GES. Ses rejets atteignaient 33,7 Mt éq. CO<sub>2</sub> en 2014, soit 41,0 % des émissions québécoises. Les GES de ce secteur proviennent des combustibles fossiles (essence, diesel, huile lourde, propane, gaz naturel, etc.) utilisés comme carburant. À titre comparatif, les émissions canadiennes du secteur des transports représentaient 28,0 % des émissions totales de GES en 2014 »<sup>1</sup>.

Considérant que « 0,13 % des véhicules en circulation »<sup>2</sup> au Québec sont électriques nous pouvons considérer que l'étalement urbain favorise l'automobile à essence ou à diesel sur le développement d'alternative moins polluante.

---

<sup>1</sup> MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2014 et leur évolution depuis 1990, 2016, p. 19.. [En ligne]. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/ges/2014/Inventaire1990-2014.pdf> (page consultée le jour/ mois/année)

<sup>2</sup> Radio-Canada, La voiture électrique fait sa place, lentement mais sûrement, 19 janvier 2016, en ligne <http://beta.radio-canada.ca/nouvelle/760446/voiture-electrique-vehicule-quebec-hausse-nombre-quebec-obstacles-cout-autonomie-bilan-portrait-borne-recharge>

**L'étalement urbain participe, selon le ROÉÉ, à nuire à la transition énergétique ainsi qu'à la baisse des émissions des GES sur le territoire.**

En effet, le développement extensif défavorise la réduction de la consommation de l'énergie, l'efficacité énergétique et la transition vers une économie faible en carbone. À titre d'exemple, les résidences unifamiliales nécessitent plus de chauffage que les appartements. Le transport, surtout en automobile, matin et soir, **des résidents en banlieue pour le travail est énergivore.**

**De même, la construction de routes pour se rendre à la banlieue demande d'importantes quantités d'asphalte et de ce qui provoque d'importantes émissions de GES.**

**L'augmentation des superficies pavées et bâties augmente la chaleur en été, nécessitant plus de climatisation. En effet, selon Bobby Magill du Climate Central :**

- <http://www.climatecentral.org/news/city-tailpipe-emissions-18861>:

« Dense cities are pretty good at keeping those tailpipe emissions low when measured on a per-person basis because many commuters often use trains and buses to get to work. Less dense cities, on the other hand, see more people driving to work from distant suburbs, usually leading to more tailpipe emissions.

A Boston University study published Monday in the Proceedings of the National Academy of Sciences shows that a major push in cities like Denver to build dense housing, better transit systems and more bike lanes in their urban core doesn't necessarily lead to lower per-capita CO2 emissions. That's because suburbs continue to sprawl and residents there still drive to work. »<sup>3</sup>

Cette conclusion est tirée de l'étude de Gately, Hutyra et Wing publiée dans la revue scientifique *Proceeding of the National Academy of Science on the United States of America* (PNAS) où l'on peut lire entre autre que :

« Most of these studies relied on cross-sectional data, which means that the temporal stability of their results remains untested. This issue is important for addressing the enduring question in urban sustainability of how trends in urban sprawl and densification affect individuals' travel behavior and related CO<sub>2</sub> emissions over time . Population density is not thought to affect travel behavior directly, but it is a proxy for less easily measured characteristics of the urban environment [e.g., public transit availability, walkability, amenity access ] whose impacts on travel have long

---

<sup>3</sup> Magill, Bobby, Urban Sprawl, Cars Hamper Cities' Best Efforts on CO<sub>2</sub>, Climate central, 6 avril 2015, en ligne, <http://www.climatecentral.org/news/city-tailpipe-emissions-18861>

been a focus of regional and urban planning research. A classic example is the exponential decline in per capita transportation energy use with increasing population density that was observed in a large cross-section of cities worldwide . This relationship suggests that urban densification reduces per capita emissions, an idea that has gone on to influence urban development and sustainability initiatives worldwide. Despite recent advances in this area , there remains a fundamental simultaneity that confounds inferences about the density–emissions relationship: Individuals’ travel behavior is affected by the built environment context of their place of residence, but their choice of residential location is simultaneously influenced by their travel preferences “.<sup>4</sup>

Le ROÉÉ invite aussi Gaz Métro à consulter le texte de Lazlo Bart, DG en environnement de la commission européenne, où l’on trouve la citation suivante :

«As people and goods rarely travel to an empty field in the hope that one day they will find a house, a shopping mall or a factory there, the establishment of a destination (and the road leading to it) always precedes the journeys that cause the CO2 emissions. Indeed, Southworth (2001) considers the building of new roads and buildings to be a primary reason for the growth in road transport. [p. 298 ]

(...)

### 3. CONCLUSIONS

The statistical analysis shows that wherever sprawl occurs in the EU, it results in a strong increase of transport-related CO2 emissions. Sprawl, measured in the increase of the areas covered by buildings and roads, is a stronger cause of increased road transport emissions than other possible causes, such as the growth of per capita GDP or population growth.

This conclusion is very relevant for the EU’s climate policy. Unlike other sources of greenhouse gas emissions, emissions from transport are growing steadily. Current EU policies aimed at transport emissions try to increase the CO2 -efficiency of cars, but they are not enough to stop the growth of emissions. If sprawl is

---

<sup>4</sup> Gately et coll, Cities, traffic, and CO<sub>2</sub>: A multidecadal assessment of trends, drivers, and scaling relationships, PNAS, vol. 112 no. 16, 13 mars 2015, en ligne, <http://www.pnas.org/content/112/16/4999.full>

**significantly correlated to increasing transport emissions, then the EU needs to adopt policies that try to limit sprawl. »[p. 310]<sup>5</sup>**

**4. Référence :** Pièce C-ROEE-0111

**Préambule :**

À la page 9 de son mémoire, le ROEE écrit :

*« De plus, la croissance économique prévue dans les 50 prochaines années est significativement moins élevée que celle connue dans les années 90. »*

**Demandes :**

**4.1.** Veuillez fournir les sources ou références précises à l'appui de l'affirmation mentionnée en préambule.

**Réponse à la demande 4.1 :**

**Cette affirmation provient de l'interprétation du ROEE des données présentées dans la : *Mise à jour de la projection économique et budgétaire à long terme du Canada* <sup>6</sup>, d'où le graphique 1 du mémoire du ROEE est tiré.**

**En fait, la période de 50 ans consiste en une affirmation. Nous pourrions être plus précis et plutôt dire que « selon le ministère des Finances, *la croissance économique prévue d'aujourd'hui à 2055 est significativement moins élevée que celle connue dans les années 90.* »**

**4.2.** Veuillez fournir les données de croissance économique prévues pour le Québec pour les 50 prochaines années, soit de 2017 à 2067.

**Réponse à la demande 4.2 :**

**À notre connaissance aucun document similaire à ceux présentés à la question 4.1 n'existe pour le Québec. Cependant, le Conférence Board considère que l'augmentation du PIB du Québec devrait connaître une hausse annuelle moyenne de 1,5 % entre 2016 et 2040<sup>7</sup>.**

---

<sup>5</sup> Bart, Istvan Laszlo. "Urban Sprawl and Climate Change: A Statistical Exploration of Cause and Effect, with Policy Options for the EU", en ligne." <https://pdfs.semanticscholar.org/8eb0/2e137d6156a1fb682ea7d554f6ba790ac157.pdf>

<sup>6</sup> Canada, *Mise à jour de la projection économique et budgétaire à long terme du Canada*, 2016, p.6 en ligne, <https://www.fin.gc.ca/pub/ltefp-peblt/pdf/ltefp-peblt-fra.pdf>

**4.2.1.** Veuillez indiquer si ces données reflètent une croissance réelle (corrigée pour l'inflation) ou nominale.

**Réponse à la demande 4.2.1 :**

La référence liée à la question 4.1 présente les données de la croissance du PIB réelle. D'ailleurs la *Mise à jour de la projection économique et budgétaire à long terme du Canada*<sup>8</sup> précise qu'« Étant donné que le taux d'inflation devrait se maintenir à environ 2 % par année, cette incidence négative sur la croissance économique se traduira par une croissance moins élevée du produit intérieur brut (PIB) nominal »<sup>9</sup>

**5. Référence :** Pièce C-ROEE-0111

**Préambule :**

À la page 10, le ROEE écrit :

*« La transformation de la situation depuis 1990, impensable il y a 20 ans, est illustrée par le constat de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) à l'effet que 90 % des nouveaux approvisionnements sur la planète provient de l'énergie renouvelable[...] . »*

**Demandes :**

**5.1.** Veuillez préciser ce que le ROEE entend par « nouveaux approvisionnements ».

**Réponse à la demande 5.1 :**

Il s'agit d'approvisionnements électriques. Cependant, il est à noter que la phrase devrait se lire :

*« La transformation de la situation depuis 1990, impensable il y a 20 ans, est illustrée par le constat de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) à l'effet que 90 % des*

---

<sup>7</sup> Conference Board du Canada, Provincial Outlook Long-Term Economic Forecast: Quebec—2017, April 27, 2017., 146 pages,

<sup>8</sup> Canada, *Mise à jour de la projection économique et budgétaire à long terme du Canada*, 2016, en ligne, <https://www.fin.gc.ca/pub/ltefp-peblt/pdf/ltefp-peblt-fra.pdf>

<sup>9</sup> Ibid, p. 7



*nouveaux approvisionnements permettant de générer de l'électricité sur la planète proviennent de l'énergie renouvelable » ( nos soulignés)*

Le ROÉÉ note aussi qu'en abordant la méthodologie d'évaluation des perspectives de rentabilité d'extension du réseau, Gaz Métro et la Régie devraient tenir compte du fait que de nouveaux approvisionnements sont nécessaires seulement en aval de la réduction de la consommation d'énergie, des mesures d'efficacité énergétique et de gestion de la demande. Selon le ROÉÉ, il s'agit de réalités qu'exécuteront des pressions à la baisse sur le recours au gaz naturel et qui peuvent donc jouer contre la rentabilité d'extensions de réseau de Gaz Métro.

Pour le ROÉÉ, ces réalités s'inscrivent dans la logique de la planification intégrée des ressources et dans la notion de satisfaction des besoins énergétiques plutôt qu'en approvisionnements en électricité ou en gaz naturel, selon le cas. Voir à titre indicatif :

- C-ROÉÉ-0061, par. 20;
- *Loi sur la Régie de l'énergie*, articles 5, 49 al. 2, 72, 74.1, 85.41;

Lina I. Brand-Correa, Julia K. Steinberger « *A Framework for Decoupling Human Need Satisfaction From Energy Use* », *Ecological Economics*, Volume 141, November 2017, pages 43-52 en ligne <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2017.05.019>, <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0921800916308448> 5.2. Ces nouveaux approvisionnements considèrent-ils le gaz naturel renouvelable?

Réponse à la demande 5.2 :

De la compréhension du ROÉÉ : oui.

Par contre, selon le ROÉÉ, le potentiel de Gaz naturel renouvelable au Québec ne sera pas suffisant pour justifier des extensions de réseau de Gaz Métro.

5.3. Veuillez fournir la citation exacte (verbatim) provenant de l'AIE illustrant le constat rapporté par le ROÉÉ.

**Réponse à la demande 5.3 :**

Voici le lien d'où provient la référence 5 du mémoire du ROEE :  
<https://www.iea.org/newsroom/news/2016/march/decoupling-of-global-emissions-and-economic-growth-confirmed.html>

Ladite référence se lisant comme suit :

« Global emissions of carbon dioxide stood at 32.1 billion tonnes in 2015, having remained essentially flat since 2013. The IEA preliminary data suggest that electricity generated by renewables played a critical role, having accounted for around 90% of new electricity generation in 2015; wind alone produced more than half of new electricity generation. In parallel, the global economy continued to grow by more than 3%, offering further evidence that the link between economic growth and emissions growth is weakening. »

**6. Référence :** Pièce C-ROEE-0111

**Préambule :**

À la page 10, le ROEE écrit :

« Ainsi, bien que le solaire et l'éolien soient encore complexes à intégrer dans d'importants secteurs industriels, la croissance de l'énergie renouvelable et la baisse des prix de ces sources d'énergie seront extrêmement compétitives d'ici 20 à 30 ans, ce qui aura un effet sur la situation concurrentielle du gaz naturel. »

**Demande :**

**6.1.** Veuillez préciser de quel ordre (en pourcentage) sera l'impact de l'implantation de l'énergie solaire et éolienne sur la variation de la position concurrentielle du gaz naturel d'ici 20 ans et d'ici 30 ans. Le cas échéant, veuillez fournir les sources et références à l'appui de cette évaluation.

**Réponse à la demande 6.1 :**

Plusieurs études et analyses font mention de la baisse grandissante des coûts de l'énergie renouvelable et de leurs effets sur la production de celle-ci, particulièrement l'énergie solaire et éolienne, qui dépasse les prévisions de

*l'International Energy Agency. Vous trouverez un résumé des analyses à l'adresse suivante : <https://www.vox.com/2015/10/12/9510879/iea-underestimate-renewables>.*

Selon Bloomberg, l'énergie renouvelable devrait représenter près du trois quarts des nouveaux investissements d'ici 2040<sup>10</sup> sur la planète. Le ROEÉ ne dispose pas des informations sur l'effet exact de ces investissements sur le Québec et plus particulièrement sur la position concurrentielle de Gaz Métro. Le ROEÉ suppose tout de même qu'ils aient un effet sur la clientèle de Gaz Métro qui risque de diminuer à terme son utilisation de gaz naturel, dont une part importante est du gaz de schiste<sup>11</sup>. Pour l'élaboration de la méthodologie de détermination de la rentabilité des extensions du réseau de Gaz Métro, le ROEÉ considère qu'il est nécessaire que la Régie assure la prise en compte de cette tendance à long terme.

**7. Référence :** Pièce C-ROEÉ-0111

**Préambule :**

À la page 10, le ROEÉ écrit :

*« De l'avis du ROEÉ, la position concurrentielle de Gaz Métro face à Hydro-Québec d'ici 25 ans sera bien différente de celle d'aujourd'hui 8».*

Au soutien de son affirmation, le ROEÉ réfère, en note infrapaginale 8, à la réponse de Gaz Métro à la question 7.2 de la demande de renseignements no 2 de la FCEI (B-0257, Gaz Métro-9, Document 3).

**Demande :**

**7.1.** Veuillez préciser quelle portion de la réponse de Gaz Métro à la question 7.2 de la demande de renseignements no 2 de la FCEI permet de soutenir l'affirmation selon laquelle « la position concurrentielle de Gaz Métro face à Hydro-Québec d'ici 25 ans sera bien différente de celle d'aujourd'hui. »

---

<sup>10</sup> Bloomberg energy finances, New Energy outlook 2017 : overview, en ligne, <https://about.bnef.com/new-energy-outlook/?src=short>

<sup>11</sup> Shields, Alexandre, Le gaz naturel ne serait pas une énergie de transition viable

. Le Devoir, 6 septembre 2017, en ligne, <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/507324/le-recours-accru-au-gaz-naturel-nuit-a-la-lutte-contre-les-changements-climatiques-affirme-un-expert-du-giec>

**Réponse à la demande 7.1 :**

À la question 7.2 de la FCEI, Gaz Métro indique qu'« il est actuellement difficile de conclure sur l'état de la position concurrentielle par rapport à l'électricité dans 25 ans, et ce, particulièrement spécifiquement pour un marché »<sup>12</sup>, le ROEE ne faisant référence à cette affirmation que pour mettre en valeur le fait que, contrairement à Gaz Métro qui est incertaine en ce qui concerne sa position face à Hydro-Québec quant à la période de 25 ans, le ROEE considère que devant l'urgence grandissante du réchauffement climatique et suite à l'accord de Paris, la situation de Gaz Métro sera différente dans 25 ans, notamment à cause des types d'énergie que les deux distributeurs distribuent.

**8. Référence :** Pièce C-ROEE-0111

**Préambule :**

À la page 16 de son mémoire, le ROEE écrit :

« Certains distributeurs comme Endbridge utilisent une période de 20 ans pour le client avec de larges volumes[...] . »

**Demande :**

**8.1.** Dans l'extrait reproduit en référence, le ROEE emploie les termes « Certains distributeurs comme Endbridge », en utilisant le pluriel. Outre Enbridge, quel autre distributeur utilise une « période de 20 ans pour le client avec de larges volumes »?

**Réponse à la demande 8.1 :**

Le terme « certains » faisait référence à l'échantillon présenté au tableau tableau 3 présenté au document B-0278 de B&V. Ils impliquaient qu'il existait d'autres distributeurs qui utilisaient des périodes de calculs de rentabilité d'extensions de réseaux sur une période inférieure à 40 ans.

Cependant après des recherches additionnelles, nous constatons que l'échantillon de B & V peut être augmenté. Par exemple, la politique mise en place en 2015 pour l'extension de réseau de la *New Mexico Gas Company* prévoit une période de rentabilité de 10 ans. Cette période peut être allongée sous condition d'études de faisabilité financées par le client<sup>13</sup>. De plus, une étude du document « Study of Natural Gas Expansion to Unserved Areas » du « Senate Bill 32 Work Group » déposé à « Legislative Assembly Public Utility Commission

<sup>12</sup> B-0257, question 7.2

<sup>13</sup> New Mexico Gas Company, First Revised Rule no. 16 canceling original Rule no. 16 : Line Extension Policy, 2015, p.6, en ligne, <http://www.nmprc.state.nm.us/consumer-relations/company-directory/gas/new-mexico-gas-company/rules/rule16.pdf>

of Oregon » le 15 septembre 2016<sup>14</sup>, nous montre qu'il existet nombre de manières de considérer la rentabilité d'une extension de réseau.

Le document présente les manières de calculer la rentabilité des extensions de réseau dans différentes juridictions. Par exemple, l'*Oregon Public Utility Commission* (OPUC) a déterminé que la période de rentabilité de l'extension de Coos Bay devait se faire sur une période de 20 ans<sup>15</sup>. De plus, le document montre que l'État de l'Indiana permet aux distributeurs de créer une extension de gaz naturel, sans dépôt, dans une zone rurale si la rentabilité est au rendez-vous sur une période de 20 ans<sup>16</sup>. Le ROEE n'est pas en mesure de regarder l'ensemble des juridictions nord-américaines, mais considère que l'échantillon de B & V ainsi que les exemples cités ci-haut tentent à démontrer qu'il existe différentes méthodes pour le calcul de la rentabilité d'une extension et que la période de 40 ans ne doit pas être perçue comme une norme universelle.

9. Référence : Pièce C-ROEE-0111

**Préambule :**

À la page 16, le ROEE écrit :

« [...], d'autres comme Unitil ont une période d'évaluation moyenne de 20 ans ainsi qu'une période spécifique de 10 ans pour une extension à plus faible volume[...] . »

**Demande :**

9.1. Dans l'extrait reproduit en référence, le ROEE emploie les termes « d'autres comme Unitil », en utilisant le pluriel. Outre Unitil Corporation, quel autre distributeur utilise une période d'évaluation moyenne de 20 ans ainsi qu'une période spécifique de 10 ans pour une extension à plus faible volume ?

**Réponse à la demande 9.1 :**

**Voir réponse 8.1**

---

<sup>14</sup> Senate Bill 32 Work Group , Study of Natural Gas Expansion to Unserved Areas, Legislative Assembly Public Utility Commission of Oregon, 15 septembre 2016, 172 p., en ligne, <http://www.puc.state.or.us/commission/09-15-2016%20SB32%20Report.pdf>

<sup>15</sup> Ibid, appendix D, p. 5 (PDF, p. 74)

<sup>16</sup> Ibid, appendix D, p. 78 (PDF, p. 147)

**10. Références :**

- i) Pièce C-ROEE-0111, page 9
- ii) B-0302, Gaz Métro-9, Document 3, réponse de Gaz Métro à la question 7.1, pages 25 et 26
- iii) B-0308, Gaz Métro-9, Document 6, réponse de Gaz Métro à la question 7.1, page 14

**Préambule :**

À la page 9, le ROEE écrit :

- i) « *Donc, il y a deux raisons principales qui justifient la recommandation de l'utilisation d'une période de 40 ans comme intrant dans le calcul de la rentabilité, soit : La décision de la Régie de l'énergie D-90-60 dans le dossier R-3173-89-E, ainsi que l'utilisation d'un échantillon de distributeurs utilisant une période d'évaluation proche de 40 ans.*

*Le ROEE considère qu'il faut questionner la validité de ces deux justifications sur la base de la transformation des connaissances de la situation énergétique et environnementale en 1990, où la décision D-90-60 a été prise. »*

- ii) ii) « *La durée de vie économique de 40 ans est selon Gaz Métro toujours adéquate. Gaz Métro rappelle que la méthode de calcul du revenu requis pour analyser la rentabilité d'un projet a été présentée dans le dossier R-3173-89 et approuvée par la Régie du gaz naturel dans sa décision D-90-60. La méthode d'analyse décrite dans le dossier qui inclut l'utilisation d'une période de 40 ans est toujours utilisée par Gaz Métro. Cette période devrait représenter la durée de vie moyenne utile des branchements d'immeubles et des conduites principales qui représentent les investissements majeurs des projets. Comme démontré à la réponse à la question 2.4 de la demande renseignements no 9 de la Régie (Gaz Métro-9, Document 1), la durée de vie utile des branchements installés est de 35 à 50 ans, dépendamment des types de branchement, alors que pour les conduites principales, la durée de vie utile est de 45 ans. Le 29 septembre 2017 De surcroît, même si certains clients décidaient, pour quelque raison que ce soit, d'abandonner le gaz naturel et de convertir leur système de chauffage à une autre source d'énergie après un cycle de vie d'une vingtaine d'années, la plupart des branchements au gaz naturel vont continuer d'être utilisés pour des périodes supérieures à 40 ans. La position concurrentielle actuelle du gaz naturel vis-à-vis de l'électricité et du mazout notamment, facteur important dans le choix d'une source d'énergie, ainsi que l'évolution présumée de cette position concurrentielle*

*dans les prochaines années, sur tous les marchés, laisse présager l'avantage du gaz naturel.*

*Enfin, le contexte des changements climatiques et la volonté gouvernementale de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne remettent pas en question l'horizon de 40 ans utilisé habituellement pour les analyses économiques. En effet, il est important de noter que le gaz naturel peut contribuer à un développement économique durable. Pour atteindre les cibles de réductions d'émission de GES fixées à l'échelle provinciale et fédérale et développer des solutions énergétiques durables, les deux paliers de gouvernement ont mis en place des mesures qui prévoient un recours au gaz naturel. À ce sujet, Gaz Métro réfère à la réponse à la question 7.10 de ROEE-Expert (Gaz Métro-9, Document 6). »*

- iii) « Veuillez vous référer à la réponse à la question 7.1 de la demande de renseignements no 2 de la FCEI (Gaz Métro-9, Document 3). »

**Demande :**

**10.1.** ROEE réfère à deux raisons justifiant l'utilisation d'une période d'évaluation de 40 ans. Est-ce que le ROEE a tenu compte de l'information présentée en au préambule ii) et iii) dans leurs analyses?

**Réponse à la demande 10.1 :**

**Le ROEE avait pris connaissance des informations au préambule ii) et iii). Il considère toujours que la période de rentabilité utilisée par Gaz Métro est avant tout basée sur la décision D-90-60. À cet égard, le ROEE demeure d'avis que la justification provenant de la période d'amortissement ou de vie utile n'est pas représentative du contexte environnemental et économique à venir. Le ROEE comprend que du point de vue Gaz Métro, dans le contexte de l'évaluation des extensions de réseau, la situation est similaire à celle des années 90 tant en termes environnementaux qu'économiques puisqu'elle garde la même période de rentabilité pour ses extensions de réseaux. Le ROEE est en désaccord.**